

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN

Nombre de conseillers :

En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 9
Pour : 9
Contre :
Abstention :
Quorum : 6

N° d'ordre : 2023 -28

Le sept septembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, maire, en séance ordinaire,

Présent : M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, M. Éric BOUCLY, M. André MARCHAIS, M. Ronald VERNOUX, Mme Charlene GRIFFON, M. Luc DUCLOS, M. Denis GORRON, M. Freddy VINET

Absents : Mme Cécile MAIRAND

Secrétaire de séance : M. Luc DUCLOS

Convocation envoyée le 2 septembre 2023
Convocation affichée le 2 septembre 2023

Séance ouverte à 18H30

Télétransmission en préfecture le : 08/09/2023 sous le
N° : 017-211703210-20230907-D2023_28_DE

Date de publication sur le site internet : 08/09/2023

Objet : Modification du tableau des effectifs (modification de la délibération 2022-52 du 9 décembre 2022.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du conseil du 29 Septembre 2022 il a été voté d'augmenter les heures de l'adjoint administratif 2eme classe de 20h à 30h pour une durée de 1 an. Cette échéance arrive à son terme le 30 septembre 2023.

Monsieur le Maire propose de prolonger ce poste à 30h pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} octobre 2023.

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs mis à jour :

GRADE	Catégorie	TEMPS DE TRAVAIL	POURVU / NON POURVU
Rédacteur	B	20/35 ^{ème}	
Adjoint Technique	C	35/35 ^{ème}	
Adjoint Technique	C	35/35 ^{ème}	Pourvu
Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe	C	24/35 ^{ème}	Pourvu
Adjoint Technique	C	35/35 ^{ème}	
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	Pourvu
Adjoint Technique	C	9.2/35 ^{ème}	Pourvu
Adjoint Technique	C	7/35 ^{ème}	Pourvu
Adjoint Administratif Principal 2eme classe	C	20/35 ^{ème}	
Adjoint Administratif Principal 2eme classe	C	30/35 ^{ème}	Pourvu jusqu'au 30/09/2024

AR Prefecture

017-211703210-20230907-D2023_28-DE
Reçu le 09/09/2023

Adjoint Administratif	C	20/35 ^{ème}	
Adjoint Administratif Principal 1ere classe	C	20/35 ^{ème}	
Adjoint Administratif Principal 2eme classe	C	20/35 ^{ème}	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** que le tableau des effectifs est modifié à compter du 1^{er} Octobre 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant avec l'agent contractuel occupant ce poste,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à assurer le suivi technique, financier et administratif de cette délibération

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Crépin le 07/09/2023

Le secrétaire de séance,
M. Luc DUCLOS



Le maire,
Matthieu CADOT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.